

Communiqué de presse

Grève victorieuse chez Ampacet

Le courage et la détermination des salariés d'Ampacet ont payé. Au 25^e jour de grève, un accord a ainsi pu être trouvé entre l'OGBL et la direction d'Ampacet dans le conflit social qui opposait les salariés de l'entreprise à leur direction depuis mars dernier.

L'accord, signé le 21 décembre 2023, prévoit tout d'abord le rétablissement intégral des dispositions de l'ancienne convention collective, qui avait été résiliée unilatéralement par la direction il y a quelques semaines. Une résiliation qui avait constitué l'élément déclencheur du mouvement de grève dans l'entreprise. Le rétablissement des dispositions de l'ancienne convention collective constituait, dans ce contexte, une condition *sine qua non* en vue de la signature d'un quelconque accord avec la direction.

Mais si le rétablissement des acquis s'avérait être, certes, une condition nécessaire à un accord avec la direction, il n'était toutefois pas suffisant pour mettre un terme au conflit social en cours. Ainsi, dans le cadre de l'accord conclu avec la direction, l'OGBL a également obtenu un certain nombre d'améliorations pour les salariés, qui viennent donc s'ajouter au maintien de l'ensemble des acquis précédents.

Parmi ces améliorations, on peut citer : une revalorisation salariale substantielle, l'introduction d'une nouvelle grille salariale comprenant notamment un mécanisme d'avancement annuel quasiment automatique et le versement d'une prime unique de 600 euros en janvier 2024.

Notons que l'accord prévoit, par ailleurs, que l'employeur maintiendra le versement intégral du 13^e mois.

L'accord prévoit également une garantie de paix sociale, assurant aux salariés ayant participé à la grève de ne pas faire désormais l'objet de représailles de la part de leur employeur.

A noter, enfin, que la nouvelle convention collective conclue dans le cadre de cet accord s'appliquera sur une durée de trois ans.

L'OGBL tient à saluer l'engagement, le courage et la détermination sans faille des salariés en grève chez Ampacet, qui ont mené une lutte exemplaire au cours de ces 25 jours et sans lesquels cet accord n'aurait jamais pu voir le jour.

L'OGBL remercie aussi très chaleureusement tous ceux qui ont pris l'initiative de soutenir financièrement les salariés d'Ampacet, en participant à la caisse de grève, qui avoisine désormais les 85 000 euros !

L'OGBL tient également à remercier toutes les personnes et les organisations qui d'une manière ou d'une autre ont soutenu les salariés et leur syndicat au cours de cette lutte, dont les nombreuses personnes anonymes qui se sont arrêtées quotidiennement sur le piquet de grève pour apporter de quoi réchauffer les corps et les esprits, mais aussi les musiciens qui ont organisé des concerts de soutien devant l'entreprise, les communes de Bettembourg, de

Communiqué de presse

Rumelange et de Dudelange qui y ont fait parvenir du bois de chauffage ainsi que les partis politiques (LSAP, déi Lénk, déi gréng et KPL) qui se sont solidarisés publiquement avec le mouvement de grève.

Du reste, l'OGBL souligne la passivité totale du gouvernement tout au long de ce conflit, alors même que le modèle social luxembourgeois y était littéralement piétiné. En effet, hormis un appel à la reprise du dialogue social, les membres du gouvernement n'ont à aucun moment jugé bon d'intervenir.

Enfin, il reste à préciser qu'avec la signature de cet accord victorieux pour l'OGBL, approuvé à l'unanimité par les salariés grévistes, la grève qui avait débuté le 27 novembre dernier chez Ampacet est officiellement levée.

**Communiqué par l'OGBL,
le 21 décembre 2023**